



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Tchad

Question écrite n° 60583

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc s'inquiète auprès de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation financière du Tchad qui a vu diminuer l'aide que lui portaient les bailleurs de fonds internationaux. L'Etat ne peut payer régulièrement les fonctionnaires et cette situation risque d'affaiblir le régime du président Idriss Deby. Il lui demande comment la France entend réagir à cette situation dans un pays où elle est physiquement présente, liée à lui par de nombreux traités d'aide et de coopération.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le sait l'honorable parlementaire, le Tchad connaît depuis plusieurs mois une situation difficile. Des affrontements armés se produisent de manière récurrente, des mouvements sociaux affectent l'administration et les entreprises. Les finances publiques et l'économie connaissent une grave crise. Le pouvoir politique est atteint par toutes ces difficultés qui trouvent leur origine dans les oppositions et les affrontements qui marquent l'histoire de ce pays depuis plusieurs années. La France s'efforce d'aider le Tchad à surmonter ses problèmes. Elle considère que des réformes devraient intervenir et se propose d'aider les autorités à les mettre en œuvre : déflation et restructuration de l'armée, trop nombreuse, reorganisation des douanes, des administrations financières et fiscales, mise en route progressive d'un système plus démocratique, meilleure prise en compte des droits de l'homme. Ces efforts requièrent de la part de notre pays une assistance patiente et amicale. Il y est disposé, dans le respect de l'indépendance du Tchad et avec l'espoir que ce pays saura rétablir son unité et son économie.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60583

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 1992, page 3442